VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Exécuteur, en et pour la paroisse d'Orléans j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 211 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lae, les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre milles et demi en dessous de la ville de Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage de Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre-vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximative de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre entrefois appartenant à Prosper Trenard et Bernard Villars, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles G. Rosenbach, notaire pour la paroisse d'Orléans le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un bryan jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de la propriété de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Carry Oil and Transportation Company" ainsi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902 conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur ou gérdien, pour lui-même et associé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux lui enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une masse complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après la date, faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication à l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Renaudin pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO
Exécuteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau 910 rue Gravier, Nlle-Orléans, Lae.
P. A. Leleng Jr. A. W. Cooper, avocats pour le receveur.
5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

Annonces Judiciaire—Successeur de England H. (alias Edward) Harris—No 85,639, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 211 rue Baronne, JEUDI, le 14 janvier 1909, la propriété suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 210, borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Tonti et Orléans. Les dits lots étant désignés par le No 14 dudit îlet et mesurant trente pieds (30) de face à la rue St Pierre, sur cinquante sept pieds trois pouces et trois lignes et demie (57' 3" 3 1/2") de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt England H. Harris par achat de Mme Natalie Lambert, veuve de Charles A. Philippi, d'après l'acte de vente passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre des transferts 210, folio 10.

Les améliorations comprenant le cottage double 2425-27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T Florence, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Exécuteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau, 910 rue Gravier.
13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles et effets mobiliers—Succession de Mme Patrick Keagan—No 88,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—A l'encan—Contenant de la résidence 523 rue Olivier, Alger.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur—LUNDI, le 28 décembre 1908, à 11 heures a. m. sur les lieux No 523 rue Olivier, Alger, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles et effets mobiliers, consistant en lit, bureaux de lit, armoires, chaises, lavabos, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant.
17 déc—17 20 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1432 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burrel

No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909.

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 211 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubrey (maintenant Nouveau St Bernard) mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 99 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des deux rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payable un et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente passé devant F. J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Earhardt vs Matthew Plunkett et Christine Plunkett, mineurs

No 87 334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR LOUIS HUFFT, Exécuteur.—Bureau No 824 rue Union, MERCREDI, le 23 décembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 211 rue Baronne en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30 octobre 1908 et signé le 9 novembre 1908 et d'un jugement amendé rendu le 18 novembre 1908 et signé le 19 novembre 1908 les deux rendus et signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire en cause numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à son chère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Hottman, St Thomas (autrefois Pelican) et Chippewa, et mesurant cinquante cinq pieds de face à la rue St Thomas (autrefois Pelican) sur soixante et un (61) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant le fond extrême de quarante terrains numérotés dix huit et dix neuf de l'îlet No vingt deux sur un plan fait par J. F. Graham, voyer général, sous la date 30 mai 1836, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant D. L. McCay, notaire public en cette ville le 10 juin 1842.

Etant la même propriété acquise par Valentine Earhart de John Schoet par acte passé devant Andrew Hero Jr, notaire, le 26e jour de mars 1879.

Conditions—Comptant.

Dix pour cent duquel devra être payé au moment de l'adjudication au dit exécuteur, la balance au moment de la confirmation de la vente l'acte pardevant Arthur J. Peters, notaire.

Louis Henry Berry, avocat pour le demandeur.

22 nov—22 29—déc 6 13 20 23

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,348—Cour Civile de District.

Jeudi, le 17 décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Arts, entre les rues Johnson et Prieur, bornée par la rue Painters, à même d'un îlet des cars de la rue Viplerd, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — novembre 1908, dans l'affaire susdite nommée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit.

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson, les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus de prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL
Exécuteur, No 137 rue Carondelet.
Frank T. Echasabal, avocat pour la tutrice du mineur.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home",

928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Olivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 211 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 décembre 1908, par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville, désigné par le No cinq de l'îlet No 14, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Troisième (maintenant Lopez), et Salcedo (autrefois Van Buren), sur un plan dressé par L. E. Pilié, voyer, le 9me jour de mai 1848, déposé en l'étude de Jos Cavillier, ancien notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds dix (10") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Lopez sur cent un (101) pieds six (6") pouces et quatre (4") lignes de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9") pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprenant un cottage simple retiré de la banquette, contenant 3 chambres, hangar près de la nouvelle école McDonogh 31, chars, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. ec. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 12

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux chargements de bûches de frêne.

Un chargement de sel en bloc.

Mercredi 16 décembre à 11 heures a. m.

Au terminus de la Texas & Pacific Railroad Co., rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898 par ordre de la T. & P. R. R. Co., et pour le compte de qui ce peut concerner, à l'endroit et l'heure désignés ci-dessus.

Deux chargements de bûches de frêne, chars T. & P. No 328 et 819, expédié de Hyannis, Lne, consigné à E. M. Elliett et Co.

Un chargement de sel en bloc, char A. T. & S. F. No 50 623 consigné à I. H. Leopold ladi, aux soins de la Crescent City Slaughter House Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6 déc—6 13 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Double à Deux Etages

1023-1027 et 1029 rue Barcasse.

Entre l'avenue Howard et la rue Calliope.

Acopio Dugué administrateur de la Succession de Mme Ellen Scott Everhart vs Clara Handermann et als.

No 87 715—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909.

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 211 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1908 et d'un autre ordre daté le 2 décembre 1908 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vingt-huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, l'îlet 701, borné par les rues Gordon, Benton, Claiborne et Prosper désignés comme lots Nos 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit: Les lots 1 à 11 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Benton sur 109 pieds 6 pouces de profondeur; les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prosper sur 69 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots 15 à 25 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gordon sur 109 pieds 6 pouces de profondeur, les lots 26, 27 et 28 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoria Rose Pepin.

No 87,295

MARDI, le 22 décembre 1908, à 11 heures du matin, sur les lieux No 1127 rue Quartier—

Effets mobiliers et meubles de maison.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Exécuteur.
13 déc—13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi.

Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pepin, No 87,295 du dossier daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et Avenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 50 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chesmon Villeneuf en substitute et 47 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthie Houdard en substitut. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Exécuteur.
137 rue Carondelet.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737—Cour Civile de District.

JEUDI, 7 JANVIER 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

COTTAGE SIMPLE,

No 4220 Rue Nord Claiborne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 27 novembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 4220 rue Nord Claiborne, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 670, borné par les rues Nord Claiborne, Milan, Willow et Berlin et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente pardevant Buxière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1908, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Exécuteur.
No 137 rue Carondelet.
Jas J. McLoughlin, avocat pour l'administratrice.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial.

No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie

Le cottage double Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse

Succession de Ellen Connolly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St Thérèse et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Saint-Mary, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pilié, approuvé par Joseph Pilié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville dans le livre de plans No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles des dites rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisons neuves en bois, loué à $20.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thérèse, St Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8 00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et il est que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10,00 par côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 au dessus et en plus de prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

BON ILET DU TROISIEME DISTRICT,

Comprenant vingt-huit terrains.

RUES CLAIBORNE, GORDON, BENTON ET PROSPER

Successions de Nicolina Cellufo Barranco et Antonino Barranco

Nos 84 585 et 86 684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909.

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 211 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1908 et signé le 2 décembre 1908 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vingt-huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, l'îlet 701, borné par les rues Gordon, Benton, Claiborne et Prosper désignés comme lots Nos 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit: Les lots 1 à 11 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Benton sur 109 pieds 6 pouces de profondeur; les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prosper sur 69 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots 15 à 25 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gordon sur 109 pieds 6 pouces de profondeur, les lots 26, 27 et 28 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple "Home",

928 Rue Nord Lopez, entre les rues Dumaine et St-Philippe, près des Chars, Eglise et Ecoles.

Succession de Celina Boutte, veuve en premier mariage de Abner Olivier et en deuxième mariage de Belluche Chauvin.

No 87,525—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 12 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 211 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 décembre 1908, par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Trémé, Deuxième District de cette ville, désigné par le No cinq de l'îlet No 14, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Troisième (maintenant Lopez), et Salcedo (autrefois Van Buren), sur un plan dressé par L. E. Pilié, voyer, le 9me jour de mai 1848, déposé en l'étude de Jos Cavillier, ancien notaire, lequel dit lot mesure en mesure américaine vingt sept (27) pieds dix (10") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Lopez sur cent un (101) pieds six (6") pouces et quatre (4") lignes de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9") pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprenant un cottage simple retiré de la banquette, contenant 3 chambres, hangar près de la nouvelle école McDonogh 31, chars, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. ec. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

10 déc—10 13 20 27—jan 3 10 12

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial.

No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie

Le cottage double Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse

Succession de Ellen Connolly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St Thérèse et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Saint-Mary, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pilié, approuvé par Joseph Pilié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8 00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et il est que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10,00 par côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 au dessus et en plus de prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux chargements de bûches de frêne.

Un chargement de sel en bloc.

Mercredi 16 décembre à 11 heures a. m.

Au terminus de la Texas & Pacific Railroad Co., rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898 par ordre de la T. & P. R. R. Co., et pour le compte de qui ce peut concerner, à l'endroit et l'heure désignés ci-dessus.

Deux chargements de bûches de frêne, chars T. & P. No 328 et 819, expédié de Hyannis, Lne, consigné à E. M. Elliett et Co.

Un chargement de sel en bloc, char A. T. & S. F. No 50 623 consigné à I. H. Leopold ladi, aux soins de la Crescent City Slaughter House Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6 déc—6 13 16

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double de Choix,

2305 et 2307 RUE ERATO,

Entre les rues Liberté et Howard.

Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Cio, Liberté et Howard, désigné comme lot No Un dans l'îlet No Onze sur un plan de C. H. Hedin architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les régistres de T. O. Stark ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato 33 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté No 2, étant la même propriété acquise par la défante; Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery notaire, le 26 mai 1905, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un partage par "licitation" de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté galerie sur le devant et quatre chambres, cour, hangar et citerne, etc.

Conditions—5/24 Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 19/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—6 13 20 27—jan 2 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Elizabeth Singer (née Walzer).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88 099 — Division D—Attendu que August Singer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Singer (née Walzer), décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS OCONNELL, Greffier.—John Rennich Jr, avocat. 12 déc—12 16 21

Succession de Julius P. Meim

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,647—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront le présent notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Louise Heim, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte, par ordre de la Cour. THOMAS OCONNELL, Greffier—Henry G. McCall, avocat.
8 déc—8 15 17

E. Conery, Jr, versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 49,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'